



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2023

PV-03-3003023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 30 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Prin-Deyrançon se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa Présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2022,

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Étaient présents : Olivier D'ARAUJO, Claudette CORNU, Claude HAMAIDE, Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD, Katia CADIOT, Laurence MORIN, Eric BIROCHEAU, Stéphane BOUSSEREAU, Terry BOULAY, Xavier JARRY, Régis JOUIN.

Absent ayant donné pouvoir : Mesdames Anne CLERE à Katia CADIOT, Corinne MORIN à Terry BOULAY,

Absente : Nicolas MORIN

Madame Claude HAMAIDE a été désignée secrétaire de séance.

Étaient présents : Olivier D'ARAUJO, Claudette CORNU, Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD, Anne CLERE, Laurence MORIN, Eric BIROCHEAU, Stéphane BOUSSEREAU, Terry BOULAY, Xavier JARRY, Régis JOUIN,

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Claude HAMAIDE à Claudette CORNU, Katia CADIOT à Anne CLERE, Corinne MORIN à Régis JOUIN,

Absent : Nicolas MORIN.

ORDRE DU JOUR :

1. FINANCES- FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2023.
2. FINANCES- BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.
3. FINANCES- VOTE DES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC- BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023.
4. FINANCES- FINANCES- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ- BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023.
5. URBANISME- CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE HAUT PIED BLANC- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.
6. QUESTIONS DIVERSES.

Madame Claude HAMAIDE a été désignée secrétaire de séance.

I: FINANCES-FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2023 des trois taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les taux d'imposition comme suit :

	2022	2023
Foncier Bâti	39.85%	40.25%
Foncier non bâti	65.12%	65.77%
Taxe habitation		17.06%

II : FINANCES- BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Une proposition du budget général de la commune pour l'année 2023 est présentée au conseil municipal, lequel après en avoir délibéré,

* Constatant les résultats du compte administratif 2022 et les affectations de résultat votées en séance du 23 février 2023,

* Constatant que le budget proposé s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 545 246.02 €
 Recettes : 545 246.02 €

Investissement : Dépenses : 187 924.77 €
 Recettes : 187 924.77 €

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter le budget primitif 2023 et ne formule aucune observation.

III : FINANCES- VOTE DES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023.

Le conseil municipal, ayant voté le budget primitif 2023, il convient de répartir la somme inscrite aux différents organismes de droit public.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les participations comme suit :

Organismes	Montant 2023
Desserte Marais Mouillés	100 €
Syndicat d'électrification	700 €
Parc Naturel Régional du Marais	700 €
SIVOM Mauzé	56 000 € Centre socio 6 500 € Entretien 49 500 €
SIVS	98 700 €
TOTAL	156 200 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

IV: FINANCES- FINANCES- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote les subventions auprès des organismes de droit privé comme suit :

Dénomination	Montant 2023
Imputation 65748	
Amicale des anciens combattants	130 €
Amicale des donneurs de sang de Mauzé	130 €
ACCA Prin Deyrançon	130 €

Nature Solidaire	300 €
Sapeurs-Pompiers	130 €
Association Foyer rural	450 €
Judo Club Mauzé	200 €
CAUE des Deux Sèvres	100 €
Agence d'Ingénierie Départementale	100 €
La Truite de mère AAPPMA	110 €
Centre socio/Financement structurel	1 500 €
Société Mauzéenne d'Histoire Locale	130 €
Association des Maires Ruraux de France	120 €
FREDON	60 €
Secours populaire	150 €
ADMR du pays Mauzéen	150 €
Prom'haies	100 €
Subventions non affectées	1 100 €
Total	5 090 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

V/ FINANCES-

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de faire l'acquisition d'un ensemble de matériel pour l'entretien de la salle des fêtes.

Ce bien durable peut être inscrit en dépenses d'investissement et bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA, comme le prévoit l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité et d'inscrire le montant en dépense d'investissement comme suit :

Désignation achat	Montant HT	Montant TTC	Article
Diable porte-chaises	211.75 €	254.10 €	2157 matériel et outillage technique
Diable porte-tables	370.25 €	444.30 €	2157 autre et outillage de voirie
Balai ciseaux	85.10 €	102.12 €	2157 autre et outillage de voirie
TOTAL	667.10 €	800. 52 €	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

VI : URBANISME-CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE HAUT PIED BLANC-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire fait un point sur le dossier de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « le Haut Pied Blanc », en cours d'étude dans les services de l'Etat.

Madame la Préfète a fait parvenir en date du 8 mars dernier l'ensemble du dossier pour avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet :

*Confirme son avis favorable sur le projet de la centrale photovoltaïque,

*Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

VII: QUESTIONS DIVERSES

Emises par le maire :

1°Une invitation au musée d'agesci est proposée aux élus le jeudi 8 juin 2023 à 18h30.

Emises par les conseillères et conseillers :

2°Régis JOUIN demande une intervention auprès du Maire d'Epannes pour réparer la route qui va en direction de Niort.

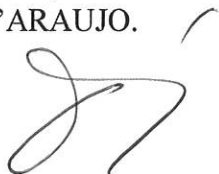
Le Maire répond qu'une réunion s'est tenue sur site le vendredi 24 mars avec le Maire d'Epannes et le SIVOM de Mauzé pour faire remonter auprès de la CAN la problématique car les poids lourds qui circulent sur cette route pour se rendre à la déchetterie sont la principale cause de la dégradation.

Prochain conseil municipal le jeudi 27 avril à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Fait à Prin-Deyrançon, le 30 mars 2023

Le Maire,
O. D'ARAUJO.



la Secrétaire
C.HAMAIDE.

